

—————
Décision émise par le CSTB
dans le cadre de la procédure
réglementaire d'agrément visée par
l'arrêté technique du 7 septembre 2009
modifié
—————

Avis
relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

Numéro d'Avis : 2026-CSTB-n°002

Date : le 21 avril 2026

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment agréé la gamme de dispositifs de traitement suivant :

Titulaire de l'agrément	PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT, ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – France	
Dénomination commerciale	ECOFLO PE3 5 EH	ECOFLO PE3 6 EH
Capacité de traitement	5 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants
Numéro national d'agrément	2026-004-ext01	2026-004-ext02
Historique	Modèle extrapolé* en 2026	Modèle extrapolé* en 2026

*Modèle extrapolé par rapport à un modèle de référence 5 EH en PE testé en essai d'efficacité de traitement (ce modèle de référence n'a pas été revendiqué par la société PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT pour être agréé).

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe.

La fiche technique descriptive de ce dispositif porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Guide de l'utilisateur, ECOFLO® Assainissent autonome ECOFLO PE3 – 5 ET 6 EH, 17 avril 2026, 90 pages*), est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE

**FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AUX DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS
ECOFLO PE3 5 EH, et ECOFLO PE3 6 EH**

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié (1) Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2 (2)
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	
Technologie(s) de traitement	Filtre compact à fragment de coco sous faible pression (en gravitaire avec auget)
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	1 cuve à 1 compartiment (fosse toutes eaux) pour le traitement primaire et 1 cuve à 1 compartiment (filtre) pour le traitement secondaire
Liste des principaux équipements	Unité de traitement primaire : préfiltre Unité de traitement secondaire (filtre) : - Auget basculant bidirectionnel d'alimentation, - Plaques de distribution rainurées, - Média filtrant (fragments de coco), - Plancher drainant, - Pompe de relevage dans le compartiment dédié selon la topographie du terrain, - Alarme (si présence de la pompe de relevage dans le compartiment dédié).

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile du compartiment de prétraitement (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquée dans le tableau suivant est donnée à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée à 40 cm au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Le filtre possède une entrée d'air intégrée au couvercle et munie d'une grille anti-moustique.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

La charge organique pouvant être traitée par ce dispositif peut aller jusqu'à la capacité de traitement présentée dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS				
Dénomination commerciale		ECOFLO PE3 5 EH		ECOFLO PE3 6 EH
Capacité de traitement		5 EH		6 EH
Numéro national d'agrément		2026-004-ext01		2026-004-ext02
Cuve(s)	Nombre	2 (1 fosse toutes eaux et 1 filtre)		2 (1 fosse toutes eaux et 1 filtre)
	Forme	Parallélépipédique		Parallélépipédique
	Matériau	Polyéthylène (PE)		Polyéthylène (PE)
Unité de traitement primaire	Hauteur utile (cm)	96		
	Volume utile (m³)	3,01	3,60	
	Surface utile (m²)	2,89	3,48	
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	48	48	
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	26	27	
Unité de traitement secondaire (Filtre)	Hauteur utile média (cm)	50		
	Surface utile ^a (m²)	2,62	3,15	
SYNTHESE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS				
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la cuve (cm)		Fosse toutes eaux : 53 Filtre : 53		
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique		Oui	Oui	Oui

^a mesurée en surface du massif filtrant.